

INSCRIPTION EN SECONDE - RENTREE 2017

Madame, Monsieur,
Votre enfant est affecté(e) en classe de seconde générale et technologique au lycée Rosa PARKS. Son inscription sera définitive à la réception de son dossier par le service de la Vie Scolaire du lycée, qui vous recevra :

Collège Jean Renoir	Lundi 3 juillet 2017	De 8h30 à 11h30
Collège Jean de Tournes	Lundi 3 juillet 2017	De 13h30 à 16h30
Collège André Lassagne Collèges publics hors secteur Collèges privés	Mardi 4 juillet 2017	De 8h30 à 11h30

Nous vous remercions de respecter le planning et de veiller à fournir un dossier complet.

Nb : Les élèves des collèges publics auront, au préalable, procédé à leur télé-inscription sur le portail de télé-services dès le vendredi 30 juin au moyen d'un identifiant qui leur a été remis par leur collège. Ils compléteront et imprimeront les documents demandés. Les autres élèves utiliseront le dossier papier qui leur a été remis.

Adresse pour la télé-inscription : <https://services.ac-lyon.fr/ts/>

1. DOCUMENTS A RENDRE

1. Fiche de renseignements (à compléter en ligne pour la télé-inscription et à imprimer).
2. Fiche options (à compléter en ligne pour la télé-inscription et à imprimer)
3. Fiche de candidature pour la section euro anglais, si nécessaire (PDF)
4. Fiche autorisations parentales et au droit à l'image (PDF)
5. Fiche de renseignements médicaux (PDF)

2. PIECES A JOINDRE

1. Copie du livret de famille (toutes les pages)
2. Copie des 3 bulletins trimestriels de 3^{ème}
3. 4 photographies d'identité couleur format 3,5 x 4,5 cm, modèle récent et sans couvre-chef (noter les nom et prénom de l'élève au dos)
4. Notification d'attribution de bourse le cas échéant
5. Exeat : certification de radiation délivré par l'établissement d'origine

3. DOCUMENTS A CONSULTER

1. Liste des œuvres littéraires à lire pour la rentrée (lectures d'été obligatoires)
2. Informations des fédérations FCPE et PEEP
3. Note d'information sur le service médico-social et les fonds sociaux
4. Note d'information sur le service de restauration
5. Règlement intérieur et charte informatique (Ne rendre que le coupon)
6. Note d'information sur l'association sportive

4. INFORMATIONS DIVERSES

1. Transports scolaires : Transporteurs TCL www.tcl.fr pour toutes les communes de l'agglomération lyonnaise. Le formulaire « demande d'abonnement Pass scolaire » est à demander sur le site et sera tamponné dans les chaînes d'inscription. Pour bénéficier d'un tarif réduit, les élèves boursiers devront présenter leur justificatif de bourse, à demander au secrétariat du lycée. Pour les transports de l'Ain, demande de dossier sur le site www.transportscolaire.ain.fr
2. Les fédérations de parents **PEEP** et **FCPE** seront présentes pour les bourses aux livres.
3. L'attestation d'assurance « individuelle accident ou responsabilité civile » sera demandée à la rentrée par le professeur principal.
4. Sécurité : Le port de la blouse en coton est obligatoire pour les TP de sciences.
5. **PASS'Région** (ex carte M'RA) : Demande à faire sur le site de la région Auvergne Rhône-Alpes pour recevoir la carte au domicile <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>
6. Demi-pension : Le gérant du service de restauration sera présent pour procéder aux inscriptions les 3 et 4 juillet 2017. Voir document joint.
Ouverture de la demi-pension le 4 septembre 2017.
7. La liste des manuels scolaires sera accessible sur le site internet du lycée www.lyceerosaparks.fr

5. RENTREE DES ELEVES DE SECONDE

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 DE 9H10 A 12H10
APRES-MIDI LIBRE
DEBUT DES COURS : MARDI 5 SEPTEMBRE 2017 A 8H10

Je souhaite la bienvenue à tous les élèves qui vont rejoindre le lycée en cette rentrée 2017

Je crois utile de leur rappeler les 5 principes à connaître pour la réussite des années de lycée. C'est dans le respect de ces valeurs et de ces règles que nous inscrivons notre action :

PREAMBULE DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Nous attendons de vous que vous soyez présents en cours, ponctuels, que vous fassiez le travail demandé par les professeurs et que vous vous comportiez correctement.
2. **Le lycée est un espace de la République**, où s'appliquent toutes nos lois et nos règles de la vie collective : neutralité du service public, laïcité, respect de chacun, politesse et courtoisie à l'égard de tous, promotion de l'égalité des chances, condamnation des comportements sexistes.
3. **Le lycée n'est pas un espace public**: son accès est protégé et réglementé. Toute personne ne fréquentant pas l'établissement sera invitée à se faire connaître à l'accueil.
4. Le lycée, en tant que lieu fréquenté par du public, **est un espace non fumeur** dans sa totalité, à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux.
5. Conformément aux règles de savoir vivre et de bon sens, le port des casquettes, bandanas et autres couvre-chefs est interdit dans les locaux ainsi que l'utilisation des téléphones, lecteurs MP3 ou autres. Une tenue vestimentaire décente est exigée. Enfin, la propreté des lieux est de la responsabilité de tous.

Je reste à votre écoute pour tout renseignement utile et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Michèle DUGOURGEOT, Proviseur

